

Direction Générale des Douanes



NOTE D'INFORMATION N° 76 /MPMB/DGD/DU 16 MAR 2015

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Cessation des pouvoirs de représentante.

Réf. : Courrier SOLETERRE STRATEGIE DI PACE du 06 février 2015

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service et des usagers que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, **Madame KONE MATCHANGUE** n'est plus habilitée à représenter la société **SOLETERRE STRATEGIE DI PACE** auprès de l'Administration des Douanes, et ce, depuis le 11 février 2015.

Cette décision de ladite société a une durée de validité de un (01) an, à compter de la date de cessation des pouvoirs de représentante de Madame KONE MATCHANGUE.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- WEBB FONTAINE
- PAA
- PASP
- OIC
- FENADIS
- Synd. Des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Maj. ISSA COUMBALY

Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National